



VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-514
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 26 février 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2024-514 décrétant une dépense et un emprunt de 2 675 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la 9^e Avenue

QUE le règlement vise à décréter une dépense et un emprunt de 2 675 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la 9^e Avenue ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- | | |
|--|-----------------|
| - Avis de motion : | 16 février 2024 |
| - Dépôt du projet de règlement : | 16 février 2024 |
| - Adoption du règlement : | 26 février 2024 |
| - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation : | 18 mars 2024 |

QUE le règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec le 18 mars 2024 ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

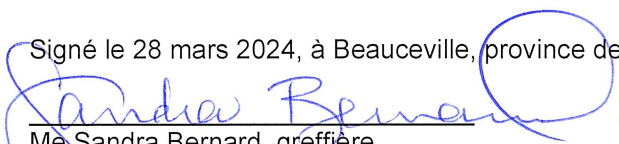
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 28 mars 2024.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 28 mars 2024.

Signé le 28 mars 2024, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière